

CHEMINS FORESTIERS :

des règles particulières pour la sécurité en véhicules hors route!



Un chemin multiusage, communément appelé chemin forestier, permet l'accès au territoire et à ses ressources à des fins multiples.

Plusieurs personnes et types de véhicules peuvent y circuler : camions lourds, véhicules de promenade, véhicules récréatifs, randonneurs à pied, quads, motoneiges ou motocyclettes tout-terrain.



Respectez le Code de la sécurité routière

Pour conduire, vous devez posséder un permis de conduire, un certificat d'immatriculation et une attestation d'assurance.

Le port des équipements de sécurité, dont le casque avec visière et la ceinture de sécurité en autoquad notamment, est obligatoire.

Respectez la signalisation routière.

Rappelez-vous qu'il est interdit de conduire avec un taux d'alcool au-dessus de la limite permise ou après avoir consommé de la drogue.



Partagez la route avec les véhicules lourds

Sur les chemins forestiers, les camions lourds ont toujours la priorité.

En raison de leur poids, les véhicules lourds doivent ralentir plusieurs mètres à l'avance. Ils ont également de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Avant de dépasser un véhicule lourd, assurez-vous :

- de bien voir et d'être vu
- d'avoir le temps et l'espace nécessaire pour effectuer la manœuvre en toute sécurité



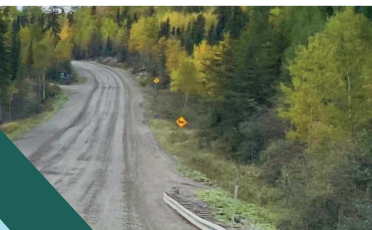
Respectez les limites de vitesse

La limite de vitesse sur un chemin forestier est généralement de 70 km/h et elle passe à 30 km/h sur les ponts.

Le respect de ces limites est essentiel pour vous permettre :

- de réagir en présence d'un animal ou d'un autre véhicule
- d'adapter votre conduite à l'état du chemin, aux autres conditions routières et à l'environnement

QUELQUES CONSEILS de sécurité



Le respect de certaines règles et consignes est nécessaire pour vous permettre de vous déplacer en toute sécurité sur un chemin forestier.

FAITES PREUVE DE PRUDENCE

- Gardez vos phares allumés en tout temps.
- Gardez la droite lorsque la circulation est permise dans les deux sens.
- Privilégiez toujours le type de chemin le mieux adapté à votre situation. Lorsqu'un sentier de motoquad ou de motoneige est aménagé dans l'emprise d'un chemin multiusage, les adeptes de véhicules hors route doivent privilégier l'utilisation de ce sentier.
- N'arrêtez jamais votre véhicule sur un pont, dans une courbe ou dans une côte.
- Adaptez votre conduite aux conditions de la route, à la visibilité et à la météo.
- Assurez-vous que votre véhicule est en bon état. Si vous transportez un chargement, attachez-le fermement.
- Ralentissez et maintenez une plus longue distance entre les autres véhicules et le vôtre, surtout lorsque la visibilité est réduite par la poussière ou la neige.
- Restez informé des mesures préventives en vigueur et du danger d'incendie actuel dans une région en consultant le site Web de la SOPFEU.

PRÉPAREZ-VOUS BIEN AVANT DE VOUS RENDRE EN MILIEU ISOLÉ

En milieu isolé, les réseaux cellulaires sont inaccessibles ou peu accessibles. Certaines précautions peuvent être déterminantes en ce qui a trait à votre sécurité :

- ✓ ayez à votre disposition des équipements technologiques de repérage tels qu'un système de localisation par satellite (GPS) ou des balises de détresse
- ✓ avisez les responsables des territoires fréquentés ou un proche de l'endroit exact de votre destination et mentionnez-leur la date prévue de votre retour
- ✓ assurez-vous de disposer de l'équipement nécessaire pour intervenir auprès d'une personne blessée (trousse de premiers soins) et d'un moyen de communiquer avec les secours (émetteur-récepteur, téléphone satellite, etc.)

Rappelez-vous qu'en cas d'accident, l'éloignement a une grande influence sur le délai d'arrivée des secours et d'évacuation des personnes ainsi que sur le temps nécessaire pour assurer le transport vers un établissement hospitalier.